

FEDER-FSE+
CAP SUR 2027 !

WEBINAIRE



d'information sur les aides européennes



► **Compétitivité des entreprises**

Mardi 31 Janvier 2023
9h-10h



Infos pratiques
www.europe-guadeloupe.fr





Vers une Guadeloupe plus intelligente et innovante : *Les constats*

- **Un territoire doté de potentiel, mais avec des faiblesses spécifiques telles :**
 - l'insularité, voire la double insalubrité (*pour les îles du nord et du sud*) avec comme corollaire, des coûts élevés dus à l'éloignement (*augmentation des matières premières, coût du travail élevé, main d'œuvre pas toujours spécialisée...*).
 - Les faiblesses des exportations face aux importations,
 - L'étroitesse des marchés sur le territoire.
- **La problématique de financements bancaires des entreprises et de préfinancements des subventions.**
- **L'implantation du territoire dans le bassin caribéen avec les inconvénients concurrentiels de cette double appartenance.**



Les besoins du territoire pour la compétitivité, la croissance, l'innovation et l'emploi dans les entreprises

De manière globale, il s'agit :

- **Pour plus de compétitivité**, d'optimiser les spécialisations stratégiques et les processus de conception et de mise sur le marché, aptes à créer des effets de synergie et des avantages concurrentiels, voire des pôles de compétitivité.
- **Pour la croissance**, de promouvoir l'élargissement, puis la stabilisation de nos marchés par l'amélioration constante de la productivité (vers l'internationalisation).
- **Pour l'innovation**, d'impulser les opérations intégrant de l'innovation technique et commerciale ou qui créent des activités dans des domaines nouveaux, voire atypiques.
- **Pour l'emploi**, de favoriser des opérations créatrices d'emplois et/ou ceux qui maintiennent les emplois dans les PME et les grandes entreprises. Créer des partenariats pour des emplois indirects.
- **Pour la durabilité**, d'inciter les entreprises à adopter des technologies propres et des pratiques écoresponsables pour la réduction de leur empreinte environnementale.



Région Guadeloupe

Programme FEDER/FSE 2021-2027

Stratégie principale :

Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante et par la connectivité régionale aux TIC

Objectif spécifique 1.3 :

- Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois, y compris dans les investissements productifs (OS 1.3)



Les actions soutenues sur le DI21-DI22-DI23

DI 21 - Renforcer la croissance et la compétitivité des PME et la création d'emplois, y compris dans les investissements productifs

Pour le tourisme

- Investissement pour la création et la reprise d'infrastructures hôtelières;
- Soutien à la création et à la modernisation de produits / infrastructures de loisirs et d'animation touristique privées et/ou publiques.

Pour l'aide aux entreprises

- Les aides directes aux PME dans le cadre d'un Investissement matériel et/ou immatériel lié, par exemple, au recours à de l'expertise externe ou une internalisation de compétence ;
- Les actions collectives de soutien pour les PME et groupes de PME ;



Actions soutenues DI22 - Soutien aux grandes entreprises au moyens d'instruments financiers, y compris les investissements productifs

Ingénierie financière

- Un financement du besoin en fonds de roulement des entreprises, afin de faciliter l'approvisionnement et contribuer au renforcement de la trésorerie.
- Les instruments financiers dédiés à la création d'entreprises.



Actions soutenues DI23 : Développer des compétences dans la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise

Création et reprise

- Accompagnement individualisé pour les créateurs d'entreprise (*en amont et en aval de la création*) ainsi que pour les entreprises en développement ;
- Mise en place d'une agence de développement visant à accompagner les entreprises et les porteurs de projets via un réseau de professionnels de l'accompagnement à la création et au développement d'entreprises ;
- Actions de formation professionnalisantes en management et gestion des entreprises pour les chefs d'entreprises nouvellement créés.



Maquette et intensité de l'aide publique

Pour la croissance et compétitivité des PME et la création d'emplois y compris dans les investissements productifs (OS 1.3) Montant de la maquette : 102,2 M €

Ce montant est déployé entre les thématiques de ce domaine d'intervention (Tourisme, aide aux entreprises, ingénierie financière, incubation ...) L'intensité de l'aide varie en fonction de la thématique visée et sera précisée lors de la présentation de chaque thématique

Taux maximum d'aide publique * :

70 % petites entreprises

60 % moyennes entreprises

50 % grandes entreprises

***Régime d'aide d'état SA 101924**



Focus sur les aides au tourisme : Les besoins

- Renforcer l'attractivité du territoire par des opérations structurantes et innovantes,
- Poursuivre la montée en gamme des hébergements et produits touristiques
- Garantir un développement touristique dans le respect du territoire, en anticipant les impacts de l'augmentation du tourisme sur la biodiversité et sur les ressources naturelles. *(mesures de sobriété sur la consommation de l'eau, de l'énergie et sur la consommation de l'espace).*
- promouvoir un aménagement et un développement touristique durable et équilibré ;
- soutenir les opérations touristiques basées sur la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel.

Pour les hébergements touristiques :

- **Investissement pour la création et la reprise d'infrastructures hôtelières.**
 - poursuivre le soutien aux opérations de création et de modernisation d'hébergements hôteliers,
 - favoriser la reprise des friches hôtelières pour une meilleure consommation de l'espace.

Pour les produits touristiques :

- **Soutien à la création et à la modernisation de produits et infrastructures de loisirs et d'animation touristique.**
 - promouvoir des produits touristiques à forte valeur ajoutée
 - soutenir les produits touristiques et d'animation valorisant le patrimoine



Focus sur les aides au tourisme

Taux d'intervention FEDER : 35 % (hébergements hôteliers)
30 % (produits touristiques)

Taux maximum d'aide publique : sous réserve des plafonds d'aides publiques imposés par la réglementation de droit commun

Pour les hébergements touristiques :

- Les projets hôteliers visant une montée en gamme vers le 4 étoile ou plus, dont le coût total est supérieur à 500 K€,
- Rachat d'actifs immobiliers dans le domaine touristique (friches hôtelières, fondations...)

Pour les produits touristiques :

- Les projets d'investissement s'inscrivant dans une optique de développement de nouveaux produits et services à forte valeur ajoutée (offre de loisirs, parcs et jardins, aquarium, etc.).
- Les projets de produits touristiques visant à développer des démarches innovantes et atypiques pour l'attractivité du territoire.

Sont particulièrement ciblés les projets

- qui intègrent des méthodes respectueuses de l'environnement (*dans leur conception, leur gestion et les prestations proposées*).
- qui s'inscrivent dans une démarche d'innovation (*technologique et non technologique et dans le développement de nouveaux services*).
- Pour les infrastructures, une priorité sera donnée aux constructions résilientes aux désastres et à l'impact du changement climatique.

Les projets touristiques sus-décrits seront analysés à la lumière des orientations du Schéma régional de développement économique et d'internationalisation (SRDEII).

Les indicateurs

Indicateurs de réalisation	Unité de mesure	Valeur cible 2029
Entreprises bénéficiant d'un soutien (PME et GE)	Nombre	651
Entreprises soutenues au moyen de subventions	Nombre	241
Entreprises bénéficiant d'un soutien au moyen d'instruments financiers	Nombre	200
Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Nombre	210
Indicateur de résultat	Unité de mesure	
Investissements privés complétant un soutien public (dont : subventions, instruments financiers)	Euros	44 994 790,00

- **Les structures hôtelières classées 3 ou en cours de création**
(hôtels, résidences hôtelières, résidences de tourisme...)
- **Les entreprises d'investissement et d'exploitation**
(Les sociétés foncières et les sociétés d'exploitation touristiques)
- **Les entreprises de loisirs touristiques**
(Parcs – aquarium - chemins de la mémoire, offres de loisirs et d'animation).

Focus sur les aides au tourisme :

Les dépenses éligibles

Investissements dans les actifs corporels et incorporels :

- Dépenses d'investissements matériels (*travaux de construction, équipements, aménagements y compris paysager*)
- Terrain (*à hauteur de 10% du coût total éligible du projet*)
- Rachat d'actifs immobiliers
- Les dépenses de prestations externes (*AMO – MOE - Etudes de faisabilité et d'impact du projets et les honoraires*)
- Frais de communication et de publicité FEDER

Points de vigilance

- Respect du principe d'incitativité : le projet ne doit pas avoir démarré avant le dépôt ou le pré-dépôt du dossier (*ex : aucun devis ne doit comporter la mention « bon pour accord »*).
- La capacité d'autofinancement doit être justifié dès le dépôt du dossier.
- Pour la construction tous les documents d'urbanisme doivent être effectif pour la programmation de l'opération (permis, autorisation ...).
- Bien faire la distinction entre les contrats de mandat, les contrats d'entreprise, et les contrats de sous-traitance et les contrats, pour éviter toute requalification en cas de contrôle européen.



Contacts pour les opérations touristiques

Région Guadeloupe

Direction du tourisme

Mme Linda THOMAS

Direction déléguée Europe

Direction de l'instruction

Service FEDER/FSE

Mme Suzy THESAUROS (0590 41.75.54)

Projets-feder-fse@regionguadeloupe.fr

www.europe-guadeloupe.fr



Région Guadeloupe

Programme FEDER/FSE 2021-2027

Stratégie principale :

*Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante
et par la connectivité régionale aux TIC*

Objectif spécifique 1.3 :

- Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois, y compris dans les investissements productifs (OS 1.3)



Objectif général : Une Guadeloupe plus intelligente et innovante

En lien avec les besoins identifiés dans la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) qui traduit l'ambition de faire de la Guadeloupe :

- ❖ un territoire d'innovation,
- ❖ d'expérimentation et d'entrepreneuriat en s'appuyant sur :
 - ✓ les filières stratégiques,
 - ✓ les pôles de compétitivité
 - ✓ et les entreprises.

L'objectif spécifique vise à soutenir les opérations sur les domaines d'interventions (DI).



Objectif spécifique

Conformément aux objectifs stratégiques énoncés à l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1060, le FEDER soutient la réalisation des objectifs spécifiques suivants :

- Renforcer la croissance durable, la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs ;
- Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise.

Les actions soutenues

DOMAINE D'INTERVENTION NUMÉRO 21 : DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET INTERNATIONALISATION DES PME, Y COMPRIS LES INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS

Le FEDER soutiendra à hauteur de 37M€ :

- ❖ Les actions collectives de soutien pour les PME et groupes de PME ;
- ❖ Le soutien à la création et à la modernisation de produits / infrastructures de loisirs et d'animation touristique privées et / ou publiques ;
- ❖ Les aides directes aux PME dans le cadre d'un investissement matériel et/ou immatériel lié, par exemple, au recours à de l'expertise externe ;
- ❖ Et enfin, l'internationalisation des compétences, des dépenses de transfert de technologies, des dépenses de formation liées à l'investissement.

DOMAINE D'INTERVENTION NUMÉRO 22 : SOUTIEN AUX GRANDES ENTREPRISES AU MOYEN D'INSTRUMENTS FINANCIERS, Y COMPRIS LES INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS

Le FEDER soutiendra à hauteur de 11M€ :

- ❖ Un financement du BFR, afin de faciliter l'approvisionnement et contribuer au renforcement de la trésorerie;
- ❖ Les instruments financiers dédiés à la création d'entreprises, via l'abondement des organismes dédiés.



Les actions soutenues

DOMAINE D'INTERVENTION NUMÉRO 23 : DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES POUR LA SPÉCIALISATION INTELLIGENTE, LA TRANSITION INDUSTRIELLES, L'ESPRIT D'ENTREPRISE ET LA CAPACITE D'ADAPTATION DES ENTREPRISES AU CHANGEMENT

Le FEDER soutiendra à hauteur de 1.6M€ :

- ❖ Les dispositifs d'accompagnement individualisé pour les créateurs d'entreprise (en amont et en aval de la création) et en développement ;
- ❖ Les instruments financiers dédiés à la création d'entreprises, via l'abondement des organismes dédiés.

Les actions soutenues

DOMAINE D'INTERVENTION NUMÉRO 25 : INCUBATION, SOUTIEN AUX ENTREPRISE CRÉÉES PAR ESSAIMAGE ET AUX STARTUPS (2.7M€)

Le FEDER soutiendra notamment les programmes d'incubation et d'accélération de start up.

DOMAINE D'INTERVENTION NUMÉRO 26 : SOUTIEN AUX POLE D'INNOVATION (4.7M€)

Le FEDER soutiendra notamment :

- ❖ un programme d'activités de la technopole : animation de l'écosystème d'innovation et marketing territorial; Les instruments financiers dédiés à la création d'entreprises, via l'abondement des organismes dédiés.
- ❖ des programmes d'activités des tiers-lieux ;
- ❖ des programmes d'activités des pôles d'innovation ;
- ❖ des actions de sensibilisation à l'innovation et à l'entrepreneuriat innovant à destination des entreprises ;
- ❖ des actions de formations professionnalisantes en gestion des entreprises et en management de projets d'innovation pour les chefs et cadres d'entreprises ;
- ❖ des projets de structuration de domaines stratégiques pour aider les PME à se développer via des actions collectives.

Les actions soutenues

DOMAINE D'INTERVENTION NUMÉRO 28 : TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET COOPÉRATION ENTRE LES ENTREPRISES, LES CENTRES DE RECHERCHE ET LE SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (10M€):

Le FEDER soutiendra notamment:

- ❖ Les investissements dans les équipements structurants de recherche et d'innovation (équipements structurants de recherche, plateaux techniques et quartiers d'expérimentation).



Les bénéficiaires éligibles

- ❖ Les entreprises au sens européen (Cas d'exclusion à titre d'exemple la SCI),
- ❖ Les clusters,
- ❖ La Technopole,
- ❖ Les associations d'entreprises (une association peut être une entreprise),
- ❖ Les collectivités territoriales,
- ❖ L'agence de développement économique,
- ❖ L'agence de promotion du tourisme (CTIG) pour les actions collectives,
- ❖ Les réseaux consulaires.



Les critères de sélection

- ❖ Cohérence du projet par rapport aux objectifs du Programme ;
- ❖ Contribution à l'atteinte des objectifs de la S3;
- ❖ Concordance avec les principes horizontaux :
 - ✓ L'égalité des chances et la non discrimination,
 - ✓ Le développement durable,
 - ✓ L'égalité des genres, l'égalité femmes - hommes.

NB : le maitre d'ouvrage doit s'interroger sur la contribution de son projet à atteindre ces principes et savoir en évaluer la contribution.

- ❖ Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)
- ❖ Entreprises soutenues au moyen de subventions
- ❖ Entreprises bénéficiant d'un soutien au moyen d'instruments financiers
- ❖ Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier
- ❖ Investissements privés complétant un soutien public (dont : subventions, instruments financiers)

Pour les aides directes aux PME

- 45 % pour les projets répondant aux critères de sélection

Pour les actions collectives

- 45 %

Taux d'aide publique : sous réserve des plafonds d'aides publiques imposés par la réglementation de droit commun



Les points de vigilance

- 1- Une opération ne peut être physiquement achevée avant la date de dépôt de demande de subvention au titre du FEDER (principe d'incitativité) ;**
- 2- Le dépôt de la demande de subvention doit intervenir avant tout engagement : juridique, financier ou autre ;**
- 3- Le maître d'ouvrage doit justifier de sa capacité à préfinancer et à financer son opération;**
- 4- Tout dossier déposé sur la plate-forme est réputé complet tant dans son argumentaire (s'interroger sur les aspects du projet qui participent à l'atteinte des objectifs du FEDER, en les mettant en avant et en pensant à les valoriser) que dans ses pièces (un dossier FEDER est plus qu'une simple remise de devis).**

A défaut il ne pourra être instruit



Vos contacts

Direction Déléguée Europe

Direction de l'instruction

Service FEDER-FSE

0590 99 28 28

Natacha CARBEL

Roselande ZOU

Alain DOUDOU

projets-feder-fse@regionguadeloupe.fr

www.europe-guadeloupe.fr



Région Guadeloupe - Autorité de gestion Programme FEDER/FSE 2021-2027

Stratégie principale :

Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante et de la connectivité régionale aux TIC

Objectifs spécifiques 1.2

- Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics



Une Guadeloupe plus intelligente, tirant parti des avantages de la numérisation et renforçant la connectivité numérique :

Les constats

- Même si la Guadeloupe bénéficie depuis 2006 du haut débit via le câble sous-marin « Guadeloupe Numérique », il existe plusieurs zones blanches et grises dans la région
- **Ménages** : demande croissante en très haut débit (THD) ne pouvant être satisfaite uniquement par les réseaux ADSL
- 45% des foyers ont accès à un débit réduit
- **Secteur public et parapublic** : Retard de la dématérialisation des services électroniques administratif et l'inadaptation des systèmes d'information
- **Entreprises** : Retard à la connectivité et la digitalisation
- La crise Covid19 et l'impact des technologies du numérique sur les évolutions économiques, sociétales et territoriales ont permis d'accentuer la nécessité de s'appuyer sur le numérique comme levier de développement local



Une Guadeloupe plus intelligente, tirant parti des avantages de la numérisation et renforçant la connectivité numérique :

Les besoins identifiés

Renforcer l'offre d'accompagnement :

- au développement des processus ;
- au développement des usages et des services innovants liés au numérique, en encourageant les projets intégrant le numérique comme moyen d'insertion et de développement local ;
- soutenir l'acquisition des compétences numériques dans toutes les composantes sociales (écoles, entreprises, publics défavorisés) ;
- adapter les équipements et l'accès au numérique aux besoins des populations



Enveloppe pour la période 2021-2027

Enveloppe dédiée au numérique : 25.2M€

Taux intervention FEDER :

65% (secteur concurrentiel)

85% (secteur non concurrentiel)

Taux maximum aide publique sous réserve des plafonds d'aides publiques imposés par la réglementation de droit commun



Le numérique : les actions soutenues

- Acquisition de matériel informatique
- Développement ou refonte de site web, e-commerce
- Audits, logiciels, systèmes de sauvegarde

Exemples de projets

- Projets stratégiques numériques à caractère mutualisant prenant en compte l'enjeu de cybersécurité et la sécurisation des données
- Projets innovants favorisant le maintien à domicile pour les services publics (formations en ligne, e-santé, etc.), actions qui soutiennent la conception et le développement d'outils numériques responsables
- Projets de sensibilisations des usagers aux bons usages du numérique

Le numérique: les indicateurs

Réalisation	Unité de mesure	Cible collective à atteindre d'ici 2029
Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	Entreprises	1 100
Entreprises soutenues au moyen de subventions	Entreprises	1 100
Instituts publics bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration de services, produits et processus numériques	Institutions publiques	16

Résultat	Unité de mesure	Cible collective à atteindre d'ici 2029
Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	Euros	12 600 000
Utilisateurs de services, produits et procédés numériques publics, nouveaux et réaménagés	Utilisateurs/an	100 000



Le numérique : les bénéficiaires éligibles

- Les collectivités locales, établissements et opérateurs publics, etc. ;
- Les entreprises au sens européen du terme ;
- Les associations et les organismes porteurs de démarche de filières, ou en charge d'animation sur le territoire ;
- Les associations d'entreprises et les groupements d'intérêts économiques (GIE).

Le numérique : exemples de dépenses éligibles

- Dépenses d'investissement liées au projet (achats de matériels, logiciels informatiques,...)
- Dépenses de prestations externes
- Frais de communication et publicité FEDER



Vos contacts

Région Guadeloupe

Direction du désenclavement numérique

Service des projets numériques des entreprises et des administrations

Mme MARSEILLE Claudine

Direction déléguée Europe

Direction de l'instruction

Instructrice FEDER – Volet Numérique

Mme EDOM Léticia / 0590 99 28 28 (standard)

leticia.edom@regionguadeloupe.fr

www.europe-guadeloupe.fr



Les étapes d'un projet européen

- Bien concevoir son projet
- Monter sa demande d'aide européenne
- Déposer son dossier de demande d'aide européenne
- L'instruction et la programmation de votre dossier
- La convention d'attribution de l'aide européenne
- La commande publique
- Les demandes de paiements et le contrôle de service fait
- Que doit contenir votre demande de paiement ?
- Comment est traitée votre demande de paiement ?
- La publicité du cofinancement européen
- L'archivage

En amont du dépôt

- Renseignez-vous sur les conditions d'éligibilité à une aide européenne
 - Prenez connaissance du programme auquel votre projet serait susceptible d'être éligible.
-
- **Les financements européens n'ont pas vocation à subventionner le fonctionnement de structure mais bien des projets clairement identifiés et estimés dans le temps, avec des objectifs et des moyens bien définis.**
 - **Les financements européens interviennent en remboursement**
 - **Pour les activités entrant dans un champs concurrentiel, aucune dépense ne peut être engagée avant le dépôt formalisé de la demande d'aide (principe d'incitativité)**

Posez-vous les bonnes questions

- Etendue, limites, objectifs et résultats visés
- Pourquoi ce projet est-il décisif ?
- Pourquoi un financement par l'Union Européenne ?
- Quel management de projet ?
- Quelle méthodologie ?
- Quel coût ?
- Quel type de dépenses ?
- Quelles ressources ?
- Quelle contribution communautaire ?

Les financements publics complémentaires

Les fonds européens interviennent en contrepartie de financements publics nationaux (Etat, Région, Département, autres collectivités..).

Un conseil ?

Prenez contact le plus tôt possible avec les cofinanceurs.



Un conseil ?

- Les objectifs de votre projet doivent être « SMART » : Spécifiques, Mesurables, Acceptables, Réalistes, et situés dans le Temps ;
- Votre budget doit être réaliste
- Les obligations contractuelles doivent être anticipées
- Vous êtes soumis à la commande publique ?



Déposer son dossier de demande d'aide européenne

La demande d'aide doit être déposée d'une façon dématérialisée et complète sur le portail E-synergie.

https://synergie-europe.fr/e_synergie/portail/guadeloupe

Un conseil ?

- La complétude du dossier
- Contacter votre instructeur pour toutes questions

L'examen et l'instruction de la demande d'aide européenne

- Examen de la complétude
 - **Dossier complet**
 - **Dossier incomplet**



**L'instruction et la programmation de
votre dossier**

L'éligibilité de votre demande

Les indicateurs

L'opportunité de votre projet



L'instruction et la programmation de votre dossier

La programmation

- Examen en pré comité
- Présentation des opérations dans le cadre du Comité régional unique de programmation (CRUP)

La convention d'attribution de l'aide européenne

- Vos engagements
- Vos droits
- La période de réalisation temporelle du projet
- Les dépenses retenues comme éligibles
- Les indicateurs

Votre opération présente des dépenses correspondantes à un marché public ?

- La procédure de vérification du respect des règles de la commande publique par l'autorité de gestion est réalisée en amont de la programmation du dossier et au plus tard à la première demande de paiement.



La vérification du caractère raisonnable des coûts

« Tout bénéficiaire de fonds européens, quelle que soit la nature juridique ou son statut, doit se doter d'une politique interne d'achat qui garantisse la sélection des offres économiquement les plus avantageuses. Les procédures varient selon le statut du bénéficiaire. [...] Je ne suis pas soumis à l'ordonnance n°2015-899 mais je dois justifier le caractère raisonnable des dépenses».



Les demandes de paiements et le contrôle de service fait

Vous êtes bénéficiaire d'une subvention européenne et vous souhaitez déposer une demande de paiement (intermédiaire ou solde)

La demande de paiement doit :

- Être cohérente
- Présenter des dépenses acquittées dans la période d'éligibilité des dépenses
- Présenter les justificatifs de dépenses
- Être transmise à l'autorité de gestion



Les demandes de paiements et le contrôle de service fait

Le dépôt s'effectue par voie dématérialisée sur le portail E-synergie.

https://synergie-europe.fr/e_synergie/portail/guadeloupe

- L'ensemble des pièces et informations nécessaires au dépôt de la demande de paiement sont disponibles directement sur le portail.
- Les renseignements et les pièces justificatives ci-dessus sont à joindre directement (les pièces originales sont à conserver et doivent être communicables sur simple demande).

Comment est traitée votre demande de paiement ?

- Transmises via E-Synergie
- Certificat de service fait (CSF)
- Une visite sur place (VSP)



La publicité du cofinancement européen

Pour tous les programmes européens, chaque bénéficiaire d'une subvention européenne doit faire la publicité du cofinancement européen perçu.

C'est un engagement contractuel fixé dans les termes de la convention d'attribution de la subvention.



L'archivage

L'ensemble de votre dossier et de ses pièces doivent être conservés jusqu'en 2033.



Vos contacts FEDER-FSE+
projets-feder-fse@regionguadeloupe.fr

Recherche Innovation : **Fabien CLAQUIN**

Aides aux entreprises : **Roselande ZOU / Natacha CARBEL / Alain DOUDOU**

Tourisme : **Suzy THESAUROS**

Numérique : **Leticia EDOM**

Efficacité énergétique et ENR : **en cours**

Biodiversité et mobilité : **Mélissa CYRILLE**

Eau et assainissement : **Stéphanie BLAVIN**

Economie circulaire : **Sounita PERMAL**

Aide au fret : **Lucille MEPHON / Liliane NICHOLSON / Yvana FUMONT GUIBOURDIN**

Risques et urbain : **Luis-Emmanuel PRACIN**

FSE+ : **Corinne GIRAULT-DUCROT / Gladys LAURENT / Malika LAUGIER**

Commande publique : **Rachel LAQUITAINE / Emmanuelle CHRISTY**

Secrétariat et accueil : **Sarah FRANCIUS / Isabelle FETAMA**



Financé par
l'Union européenne

Merci pour votre attention !

<https://www.europe-guadeloupe.fr/>



Merci pour votre attention